



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS



## BON DE COMMANDE

FORMATION 2025

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

MEMBRE DE L'UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

A envoyer par courriel à [sophie.derivaux@uvcw.be](mailto:sophie.derivaux@uvcw.be) (tel : [081/24.06.61](tel:081240661))

CPAS de	
Adresse	
Nom et prénom de la responsable du service	
Téléphone	
Adresse courriel	
<b>MATÉRIEL À METTRE À DISPOSITION :</b> 1 rétroprojecteur, 1 flipchart et des marqueurs. Merci de nous préciser dans la colonne de droite si vous disposez ou pas du matériel.	

**Titre de la formation demandée** (à compléter 1 thématique par formulaire, même si plusieurs groupes)

.....

**A destination du public suivant** (à cocher) :

Fonction	Nombre
Aide(s) familiale(s)	
Aide(s) ménagère(s)	
Garde(s) à domicile	
Autre(s) – à préciser	

## Le prix :

Le prix est de 1.300 € TTC par jour et de 935 € TTC par demi-journée. Ce prix comprend la prestation du formateur, ses frais de déplacement et l'envoi des syllabus.

Désidératas particuliers (jours de la semaine à éviter, période souhaitée, etc.) :

--

Lieu prévu pour la formation : Adresse

--

Autres remarques importantes à compléter

--

## La demande concerne 2 Institutions :

Si vous vous associez à un autre CPAS pour former un groupe complet de maximum 15 personnes, merci de nous communiquer les coordonnées de la responsable :

CPAS de	
Nom et prénom de la responsable du service	
Téléphone	
Adresse courriel	
Nombre de participants	

### Remarques :

- Le prix sera proratisé en fonction du nombre de travailleurs prévus dans le tableau ci-dessus pour votre propre Institution.
- Les deux Institutions doivent chacune nous renvoyer ce document dûment complété avec les mêmes précisions et signatures d'engagement.

Ce document signé engage l'Institution à commander la formation sauf si les conditions de regroupement ne sont pas rencontrées ou si les agendas du formateur et de l'Institution ne sont pas compatibles.

Pour accord des conditions.  
Signature et fonction de l'ayant droit

## PARTENARIAT AVEC LE CENTRE DE FORMATION

### **Le Centre de Formation prend en charge (cfr prix TTC) :**

- Le cout du formateur et de ses déplacements ;
- Le staff cost (conception et organisation complète des journées de formation (contacts formateur, élaboration des supports pédagogiques, facturation, ...)) ;
- L'élaboration et l'impression des portefeuilles de lecture à destination des participants.

### **Vous prenez en charge en tant qu'institution :**

- La mise à disposition d'une salle ;
- La mise à disposition du matériel nécessaire au formateur (écran et projecteur) ;
- Le catering éventuel ;
- L'accueil des participants.

## CONDITIONS GENERALES

- **L'acceptation de la présente offre de collaboration vaut pour commande de la formation reprise sous rubrique complétée par vos soins.**
- Le montant repris dans la présente offre est payable au comptant, dès réception de la facture. Seules les formations annulées par mail au minimum 30 jours ouvrables avant leur début ne seront pas facturées. A noter que les mesures sanitaires contre la covid ne constituent pas un cas de force majeure.
- Le Centre de Formation de la Fédération des CPAS peut apporter des modifications au programme de la formation en cas d'impérieuse nécessité (exemple : maladie du formateur). Dans ce cas, le Centre de Formation doit en avoir averti le bénéficiaire de la présente offre dès que possible et, dans la huitaine, devra proposer une alternative. Le bénéficiaire fera le choix de la proposition qui lui convient le mieux.
- Seules les conditions générales de l'UVCW sont d'application.
- En cas de litige, seuls les tribunaux de Namur sont compétents.